



Programme de cofinancement par
l'Union européenne



**PROGRAMME IEV DE
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

Avis Public D'ATTRIBUTION DIRECTE PRÉCÉDÉE D'UNE ÉVALUATION-ESTIMATION COMPARATIVE CONFORMÉMENT À L'ART. 36, PARAGRAPHE 2, LETTRE A) DU DÉCRET LÉGISLATIF. N. 50/2016 DESTINÉE À LA RECHERCHE D'UN TRADUCTEUR EXPERT EXTERNE EN LANGUE FRANÇAISE (GT3 R 3.3)

PROJET : « BIOLOGIQUE INVASION MARINE ET PECHE : ETUDE, ATTÉNUATION DES DOMMAGES ET ADAPTATION DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE » BLEU-ADAPT_IS_3.1_021

PROJET : « INVASION BIOLOGIQUE MARINE ET PÊCHE : ÉTUDE, ATTÉNUATION DES DOMMAGES ET ADAPTATION DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE » BLEU-ADAPT_IS_3.1_021- - Projet BLUE-ADAPT

COUPE B74I19001090002

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif de BLUE-ADAPT est d'apporter une réponse rapide à l'invasion du crabe bleu *Portunus Segnis*, originaire des océans Indien et Pacifique, qui a récemment envahi les côtes tunisiennes et le canal de Sicile avec de graves impacts sur les écosystèmes côtiers et la pêche. En effet, l'espèce interfère considérablement avec les activités de pêche artisanale, endommageant les outils et rendant leur utilisation impraticable. Cet objectif sera poursuivi à travers une série d'actions spécifiques, en étroite collaboration avec les entités locales. Les données géographiques combinées aux données environnementales seront utilisées pour mettre en œuvre des pratiques de gestion adaptative.

L'objectif de BLUE-ADAPT est conforme aux principes de protection de l'environnement et de développement durable (détection précoce et réponse rapide) de détection précoce et de réponse rapide (EDRR) invoqués par les politiques environnementales de l'UE et le règlement de la Commission européenne sur les espèces envahissantes 1143/2014.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Renforcer les capacités de coopération visant à prévenir et à gérer les risques environnementaux grâce à l'échange régulier de données et d'informations environnementales transfrontalières, avec une attention particulière à l'habitat marin et côtier.

Un objectif spécifique est représenté comme la définition d'une stratégie commune pour préserver et réhabiliter les systèmes marins et garantir le transfert de données et de technologies innovantes et efficaces entre les deux rives.



Programme de cofinancement par
l'Union européenne



**PROGRAMME IEV DE
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

ACTIVITÉS DU QUARTIER DES PÊCHES ET CROISSANCE BLEUE CROISSANCE BLEUE AU SEIN DU PROJET

Le District Bleu Pêche et Croissance devra réaliser, entre autres, ces activités :

- Collecte de données à travers des approches participatives et application de protocoles sur les connaissances écologiques locales en collaboration avec les associations de pêcheurs ;
- Organisation d'événements afin de promouvoir le crabe bleu comme produit de la pêche et mettre en place des actions pour promouvoir la consommation de l'espèce sur le territoire italien à titre d'action pilote.
- Organisation logistique de séminaires et ateliers pour informer et former les différents acteurs sur l'utilisation possible de l'espèce ;
- Réalisation de 4 documentaires vidéo sur le crabe bleu, sous la coordination scientifique de l'UNIPA

Le District de la Pêche et de la Croissance Bleue en tant que partenaire du projet « Invasion biologique marine et pêche : étude, atténuation des dommages et adaptation dans le contexte du changement climatique » dont le chef de file est la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et pêche / DGPA q –MARHP, qui dure 36 mois et peut être inclus dans l'objectif du programme OT3 - Protection de l'environnement et adaptation au changement climatique, dans la priorité du programme 3.1 - Actions conjointes pour la protection de l'environnement -

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Invasion biologique marine et pêche : étude, atténuation des dommages et adaptation dans le contexte du changement climatique » BLEU-ADAPT, financé dans le cadre du Programme Opérationnel Conjoint ENI CT Italie Tunisie 2014-2020, le Cosvap - Bleu Le District des Pêches et de la Croissance a l'intention de lancer une consultation pour la RECHERCHE D'UN EXPERT EXTERNE EN TRADUCTEUR DE LANGUE FRANÇAISE (GT3 R 3.3)

ARTICLE 1 : OBJET

Cette annonce s'adresse aux : EXPERTS ci-après candidats, pour fournir au District de Pêche et de Croissance Bleue - COSVAP, ci-après COSVAP, les prestations suivantes avec ses procédures établies dans le Contrat entre le District de Pêche et de Croissance Bleue - COSVAP et les Candidats. Le montant de l'offre s'élève à 2 000 (deux mille,00) €

ARTICLE 2 ACTIVITÉS OBJECTIF DE LA MISSION

La tâche consiste à assurer une assistance technique adéquate au Comité pour :

1. Service chuchoté simultané destiné aux partenaires du projet ou aux collaborateurs lors d'événements internationaux programmés.
2. Service chuchoté simultané destiné aux pêcheurs, à la société civile et aux restaurateurs lors d'événements
3. Traduction de documents, matériel de communication si nécessaire



Programme de cofinancement par
l' **Union européenne**



**PROGRAMME IEV DE
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

Section 2

Les conditions d'admission à la sélection visées dans le présent avis public, sous peine d'exclusion, sont :

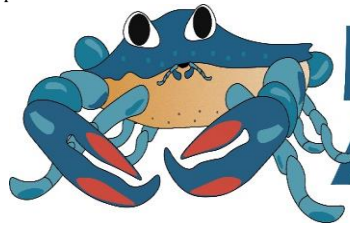
- connaissance du français (langue 1) comme langue maternelle au niveau C2 (connaissance parfaite) et de l'italien (langue 2) au moins au niveau C1 (connaissance approfondie). ;
- éventuellement un master/diplôme obtenu dans l'un des domaines suivants : langues modernes de communication et de coopération (LM-38), traduction et interprétation spécialisées (LM-94), langues et littératures modernes euro-américaines (42 /S), langues étrangères pour la communication internationale (43/S), traduction littéraire et technico-scientifique (104/S), relations internationales (LM 52), reconnues équivalentes à l'un des titres ci-dessus pour la participation aux concours. La demande de reconnaissance d'équivalence doit être introduite à la Présidence du Conseil des Ministres – Département de l'Administration Publique – au plus tard à la date de l'épreuve écrite ;
- expérience professionnelle acquise dans un contexte international ;
- La jouissance des droits civils et politiques dans les pays d'origine ou de provenance ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation et ne pas avoir de procédure pénale pendante qui empêche, conformément aux dispositions en vigueur en la matière, l'établissement d'une relation de travail avec le Public Administration;
- Excellente connaissance informatique des programmes de traitement de texte, de tableurs et de présentation, Bureau et similaire
- compétences en communication, en organisation et en présentation ;
- La documentation du demandeur doit être en italien et en français (langue officielle du projet) ;

ARTICLE 3 MODALITÉS D'EXÉCUTION ET DURÉE

Le professionnel est tenu d'exercer toutes les activités, y compris accessoires, nécessaires à sa propre activité. respect des obligations contractuelles et parfaite exécution de la prestation confiée. Dans l'exercice de ses fonctions, le Professionnel agit en accord et sous la supervision du Client (en la personne du Coordonnateur de Projet). Le professionnel s'engage à exercer son activité en coordination avec le groupe de travail, à cet effet la participation du professionnel lors de réunions de coordination avec les sujets susmentionnés en ligne ou en personne.



Programme de cofinancement par
l' Union européenne



Bleu - Adapt

PROGRAMME IEV DE
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION

L'indemnité totale pour la durée de la mission, TVA et charges sociales comprises, est de 2 000,00 €.

Le paiement s'effectuera en un seul versement à l'expiration du projet ou des dérogations accordées.

ARTICLE 4 DATE DE DÉBUT TEMPORAIRE

Le début de la collaboration est soumis à l'avis de sélection dûment signé par le représentant du COSVAP.

ARTICLE 5 LIEU DE TRAVAIL

Le candidat pourra exercer son activité de manière autonome via email ou autres formulaires électroniques, réunions en ligne ou sur la plateforme. Si nécessaire, participer à certaines réunions au siège du COSVAP ou à certains partner del progetto, l'esperto deve garantire la presenza fisica, i costi delle missioni saranno coperti dal budget del progetto.

ARTICLE 6 SOUMISSION DES CANDIDATURES ET PROCÉDURES DE SÉLECTION

Le formulaire de candidature doit être complété selon le formulaire ci-joint (Annexe A), daté et signé par le demandeur.

Le dossier de candidature doit être accompagné :

- CV européen (les originaux, copies numérisées ou PDF avec signature numérique seront acceptés) ;
- Une copie d'une pièce d'identité valide ;

La demande de participation doit être envoyée avant le 20 novembre à l'attention du Dr Angelita Marino (coordinatrice du projet) :

- par courrier certifié (PEC) ufficiopesca@consorzio-pec.it
- par courrier ordinaire ufficiopesca@gmail.com
- bref manuel au siège social du COSVAP - QUARTIER DE PÊCHE ET DE CROISSANCE BLEUE, via Carmine, 6 Mazara del vallo

L'objet du mail doit préciser ce qui suit : « SÉLECTION D'UN TRADUCTEUR – (langue française) – PROJET : « INVASION BIOLOGIQUE MARINE ET PÊCHE : ÉTUDE, ATTÉNUATION DES DOMMAGES ET ADAPTATION DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE » BLEU-ADAPT_IS_3.1_021- - Projet BLUE-ADAPT

COUPE B74I19001090002

. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

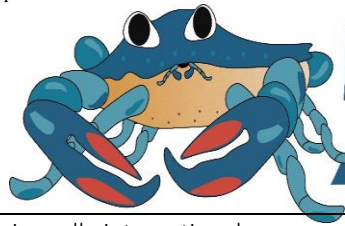
Le comité de sélection adoptera les critères de sélection suivants. _

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Le comité de sélection adoptera les critères de sélection suivants. _



Programme de cofinancement par
l' **Union européenne**



Bleu - Adapt

**PROGRAMME IEV DE
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

Expérience professionnelle internationale	10 points chaque année de plus que nécessaire pour participer.
les éventuels diplômes (diplômes spécifiques, masters, certificats), qui seront évalués à la seule discrétion de la commission de jugement pour les besoins du classement final.	10 points
Connaissance d'une troisième langue étrangère	1 point pour chaque langue connue

La date limite de dépôt des candidatures est le 20 novembre 2022. Les propositions reçues à la date prévue seront examinées par la commission compétente.

Dans le cas où une seule question se poserait, la commission analysera le profil envoyé et, si les conditions requises sont remplies, attribuera la tâche.

Article 7

SOUSSION DES CANDIDATURES ET PROCÉDURES DE SÉLECTION

Les données qui entreront en possession du District de Poisson Bleu et Croissance - COSVAP, seront traitées conformément et aux fins du décret législatif 196/2003 et conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) n. 2016/679 du Parlement européen et du Conseiller du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données données personnelles, ainsi que la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données, ci-après également « Règlement » ou « RGPD ») et qui abroge la Directive 95/46/CE

Mazara del Vallo 01/11/22

Le représentant légal



Programme de cofinancement par
l' Union européenne



Bleu - Adapt

PROGRAMME IEV DE
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020

Cher COSVAP - QUARTIER DE PÊCHE ET DE CULTURE BLEUE
Quartier de Porto Nuovo - Front de mer de Fata Morgana (snc)
À : Poissonnerie - Agroalimentaire
91026 Mazara del Vallo - TP
Sicile Italie
Tél. +39 0923.1928986 - 85
Sites Web : www.distrettopesca.com .

ANNEXE A

FORMULAIRE DE DÉCLARATION EN REMPLACEMENT DES CERTIFICATIONS ET ACTE D'AFFIDATION

(ART. 46 ET 47 DPR 28 DÉCEMBRE 2000, N.445)

**PROJET : « BIOLOGIQUE INVASION MARINE ET PECHE : ETUDE, ATTÉNUATION DES
DOMMAGES ET ADAPTATION DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE » BLEU-
ADAPT_IS_3.1_021**

Le
soussigné

(nom)

(nom) (code fiscal)

né à

(lieu)

(province)

(date)

résident

à

(lieu)

(province)

(adresse)

en sa qualité de représentant légal de la société

dont le siège social est à _____ via

_____ C.AP _____

Code Fiscal . _____ P.I.

n° _____



Programme de cofinancement par
l' Union européenne



**PROGRAMME IEV DE
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

N° de fax _____

N° de téléphone _____

Courriel _____ PEC

EXPRIMEZ VOTRE INTÉRÊT

pour la participation à la procédure de recherche d'un expert traducteur externe (GT3 R 3.3)

DÉCLARER

A) Exigences d'aptitude générale et professionnelle

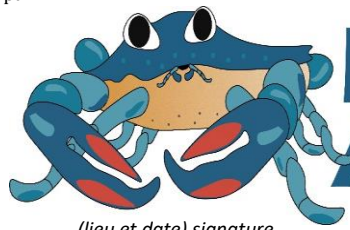
1. l'inexistence des causes d'exclusion prévues à l'art. 80, paragraphes 1 à 5, du décret législatif 50/2016. et possession des exigences ci-dessus. (*);
2. avoir réalisé des prestations similaires dans le secteur couvert par la procédure d'attribution

Outre ce qui précède, le soussigné

- S'engage à prouver la possession des exigences ainsi que l'exécution et la réussite des prestations réalisées visées aux points précédents en fournissant des preuves adéquates (par exemple extraits de budget, certifications, etc.) à tout moment sur demande du pouvoir adjudicateur.
- Autorise l'envoi de toutes communications relatives au présent avis, y compris celles postérieures à la procédure, à la case PEC indiquée sur la page de titre de cette déclaration.
- Déclare être informé, conformément et aux fins de l'article 13 du décret législatif 196/2003 et modifications ultérieures, que les données personnelles collectées seront traitées, y compris avec des outils informatiques, exclusivement dans le cadre de la procédure pour laquelle cette déclaration est faite.



Programme de cofinancement par
l' **Union européenne**



(lieu et date) signature

Bleu - Adapt

**PROGRAMME IEV DE
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**

*Il convient de noter que la procédure de sélection n'inclura pas la participation de sociétés à une administration contrôlée ni la participation unique simultanée de sociétés ayant entre elles une relation de contrôle ou de connexion conformément à l'art. 2359 cc avec d'autres sociétés concurrentes, ou dans toute relation, même de fait, qui implique que les offres soient imputables à un centre de décision unique. Les exigences décrites ci-dessus doivent également être remplies par toutes les entreprises qui forment un groupe temporaire ou de coassurance.

Attention : conformément à l'art. 38 du décret présidentiel du 28 décembre 2000, n° 445, la déclaration doit être accompagnée :

- photocopie non authentifiée d'une pièce d'identité valide du déclarant ;
- en cas de déclaration faite par mandataire/délégué : simple copie du pouvoir ou de la délégation et simple photocopie de la pièce d'identité du délégant et du délégué.